

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

CONSULTATION PUBLIQUE

**RAPPORT SUR LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE À 19h30 LE LUNDI 1^{er} octobre 2018 POUR LES PROJETS
DES RÈGLEMENTS DE PLAN D'URBANISME NO. 309 ZONAGE
309-5**

Tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 505 rue Frontière, Hemmingford. Sont présents : le conseiller Jean Pierre Bergeron, le maire Paul Viau, qui agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la directrice générale par intérim Sylvie Dubuc. Le maire était responsable pour l'explication du projet et pour répondre aux questions.

Tel que prévu, l'assemblée publique de consultation a débutée à 19h30. Aucun membre du public n'était présent. La séance de consultation s'est terminée à 19h40.

Des copies du projet de règlement étaient disponibles dans la salle et au bureau municipal.

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 1^{er} octobre 2018 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc

2018-10-185 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 1^{er} OCTOBRE 2018

1. Agenda
2. Procès-verbal du 10 septembre 2018
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) règlement.309-5
5. Demande à la CPTAQ pour déplacer une résidence au lot 5 365 871
6. Nomination de la nouvelle directrice générale secrétaire-trésorière
7. Nomination de la directrice générale secrétaire-trésorière adjointe

8. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration
 - b) Voirie :
 - I. Octroi de contrat travaux chemin Back Bush
 - II. Aménagement d'une rampe à l'Écocentre
 - III. Nettoyage de fossé
 - c) Service des incendies :
 - d) Appuis financiers :
 - I. Info-Hemmingford
 - II. Apprendre en cœur – souper spaghetti
 - III. Coop de santé Hemmingford et région.
 - IV. Nez rouge du Haut-Richelieu
 - V. Scabric – souper 25^e anniversaire

9. Rapports mensuels

- a) Inspecteur de la voirie
- b) Inspecteur municipal en bâtiment
- c) Service des incendies

10. Sujets divers : don à Sourire sans fin

11. Correspondance

12. Période des questions

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 10 "Sujets divers", ouvert.

2018-10-186 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2018,
tel que déposé.

2018-10-187 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2018, ou par une appropriation de surplus ;

201800412	2018-09-12	Groupe Ultima Inc.	21.00 \$
201800413	2018-09-12	Marquage et Traçage du Québec	5 113.88 \$
201800414	2018-09-13	COMAQ	839.32 \$
201800415	2018-09-13	Ministère du revenu du Québec	7 760.92 \$
201800416	2018-09-13	Receveur Général du Canada	3 045.99 \$
201800417	2018-09-14	Bell Canada	241.39 \$
201800418	2018-09-14	Bureau en Gros	110.35 \$
201800419	2018-09-14	Hydro-Québec	1 007.36 \$
201800420	2018-09-14	Rona (FCDQ)	60.00 \$
201800421	2018-09-14	CIBC Visa	3 233.82 \$
201800422	2018-09-14	Bell Mobilité	36.63 \$
201800423	2018-09-28	Boivin et Gauvin Inc.	0.00 \$
201800424	2018-10-01	Dunton Rainville	229.95 \$
201800425	2018-10-01	Excavation Gilles Dauphinois Inc.	1 172.75 \$
201800426	2018-10-01	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
201800427	2018-10-01	Infotech	549.01 \$
201800428	2018-10-01	Ministère des finances -	120 848.00 \$
201800429	2018-10-01	MRC des Jardins-de-Napierville	1 872.00 \$
201800430	2018-10-01	Perron et fils Inc.	213.28 \$
201800431	2018-10-01	Recy Compact Inc.	16 206.72 \$
201800432	2018-10-01	Somac Diesel performance Inc.	983.10 \$
201800433		Annuler	
201800434	2018-10-01	Dery Telecom	182.34 \$
201800435	2018-10-01	NEIL LAMB	98.94 \$
201800436	2018-10-01	Bouchard, Lucien	93.52 \$
201800437	2018-10-01	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	635.25 \$
201800438	2018-10-01	Mailloux, Jonathan	575.89 \$
201800439	2018-10-01	Portes de Garage RSM	287.72 \$

201800440	2018-10-01	JALEC INC.	459.90 \$
201800441	2018-10-01	Ste-Marie GM Canada	738.63 \$
201800442	2018-10-01	Sani-Vrac Donald Coffey	252.95 \$
201800443	2018-10-01	Pétrolière Impériale - ESSO	1 028.13 \$
201800444	2018-10-01	André Barrière	480.00 \$
201800445	2018-10-01	Côme Giroux	100.00 \$
201800446	2018-10-01	Nancy Lussier	501.37 \$
201800447	2018-10-01	HAMSTER	207.13 \$
201800448	2018-10-01	Viau, Richmond	93.52 \$
201800449 à 201800455		Payables séances 5 novembre 2018	
201800456	2018-10-01	Hemmingford Fire services	2 875.00 \$
201800457	2018-10-01	Hemmingford Fire services	4 390.80 \$
		Plus salaires	17 760.76 \$
			195 987.79 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 195,987.79\$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2018-10-188 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309
 INTITULÉ ZONAGE**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné par le conseiller Jean Pierre Bergeron à la séance du conseil du 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a eu lieu le 1^{er} octobre 2018 à 19h30 et qu'aucun membre du public n'était présent ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 309-5 modifiant le règlement no. 309 intitulé zonage.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3

L'annexe B identifié Grilles des spécifications, joint au règlement de zonage no. 309, préparé par Provencher - urbaniste en juillet 2016, est modifié par l'ajout de l'usage 'utilité publique moyenne' à la zone C-2 ;

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le conseiller Lucien Bouchard se retire de sa chaise à 20h04.

2018-10-189 APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, POUR UNE DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA RÉSIDENCE SITUÉE SUR LE LOT 5 365 871

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet de diminuer le potentiel agricole des lots avoisinants, car l'usage existe déjà sur le lot et que la demande vise simplement à déplacer ailleurs la résidence sur le même lot ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet de diminuer les possibilités d'utilisations du lot à des fins d'agriculture, car l'usage existant sur le lot sera déplacé à un endroit où il y avait déjà un bâtiment désaffecté (ancienne grange à démolir) ;

ATTENDU QU'une autorisation ne portera pas de conséquences sur les activités existantes sur le lot ;

ATTENDU QUE le déplacement de la résidence occasionnera un rapprochement à la ligne de terrain Est (à environ 60m de la ligne). Le propriétaire à l'Est du lot concerné exploite présentement une sucrerie, une activité qui ne génère aucune odeur donc le déplacement de la résidence ne limiterait pas la production du voisin ;

ATTENDU QUE le déplacement de la résidence va l'éloigner de la ligne de terrain Ouest (à environ 175m de la ligne). Le propriétaire à l'Ouest exploite une ferme bovine, l'augmentation de la distance entre cette exploitation et la résidence concernée par la demande permettra à la ferme d'accroître ses activités agricoles ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet de causer des contraintes sur l'environnement ou les établissements de production animale ;

ATTENDU QUE l'usage existe déjà sur le lot et qu'elle sera simplement déplacer à un endroit où il existait déjà un bâtiment (grange désaffectée à démolir), donc l'emplacement est approprié ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet de nuire à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles ;

ATTENDUE QUE la demande vise à déplacer un usage existant à un endroit où il existait déjà un bâtiment (grange désaffectée à démolir), il n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

ATTENDU QUE la demande ne vise pas la modification de la superficie du lot concerné ;

ATTENDU QUE la demande ne concerne pas le développement économique de la région, la communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE RECOMMANDER à la CPTAQ, l'approbation de la demande d'autorisation déposée pour le projet ci-haut décrit ;

DE CONFIRMER la conformité de ce projet aux règlements municipaux en vigueur.

Le conseiller Lucien Bouchard reprend sa chaise à 20h07.

**2018-10-190 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale secrétaire-trésorière, Sara Czyzewski, a remis sa démission le 11 septembre dernier et qu'une lettre de remerciement pour son bon travail lui sera transmise ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Dubuc a remplacé la directrice générale et secrétaire-trésorière durant son absence et qu'elle accomplissait avec succès les tâches et responsabilités qui lui étaient confiées,;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil recommandent la nomination de Mme Dubuc à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière municipale selon un salaire annuelle établi jusqu' à la fin de l'année 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE Madame Sylvie Dubuc soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Hemmingford, que la résolution soit effective le 2 octobre 2018 ;

QUE Mme Dubuc soit autorisée à signer les documents reliés à ses responsabilités, incluant les chèques, au nom de la municipalité.

QUE TOUT document ou correspondance, soit avec des cartes de compte bancaire, effectif, les organismes gouvernementaux ou tout autre organisme soit changé au nom de Mme Sylvie Dubuc.

**2018-10-191 NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE AU POSTE DE DIRECTRICE-GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe est maintenant vacant et que dans le passé ce poste de directrice générale secrétaire-trésorière adjointe était détenu par Stéphanie McAdam :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE NOMMER Stéphanie McAdam au poste de directrice générale secrétaire-trésorière adjointe.

**2018-10-192 OCTROIT DE CONTRAT : RÉPARATIONS D'ASPHALTE
ET CONFECTION D'ACCOTEMENTS SUR CHEMIN
BACK BUSH**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction du revêtement sur une distance de 350 mètres au début du Rang 4 et de 450 mètres au début de la route 219, ainsi que la confection des accotements sur une distance de 700 mètres au début du Rang 4 et 900 mètres au début de la route 219, doivent se faire sur le chemin Back Bush,

CONSIDÉRANT QUE le montant des dépenses reliées à ces travaux est évalué à plus de 100,000\$ et qu'un appel public sur SEAO a été publié ;

CONSIDÉRANT QUE les l'entreprises suivantes ont soumissionnées :

Entrepreneurs :	Sous-total	T.P.S.	T.V.Q.	Total
Pavage MCM	126,222.72	6,311.14	12,590.72	145,124.58\$
Ali Excavation	111,453.48	5,572.67	11,117.48	128,143.64\$
Sintra	149,252.00	7,462.60	14,887.89	171,602.49\$
Eurovia Québec (groupe Chenail)	116,916.91	5,845.85	11,662.46	134,425.22\$

EN CONSÉQUECE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'OCTROYER le contrat a l'entreprise Ali Excavation inc., le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences du devis publié sur SEAO, pour un montant de 111,453.48\$ sans les taxes ;

D'APPROUVER la dépense et le paiement de 111,453.48 \$ taxes en plus, pour les travaux de corrections et confection d'accotements, tel que décrit au devis et addendas publiés sur SEAO, les fonds provenant du surplus accumulé non affecté, et d'autoriser la directrice générale de signer tout document relatifs à ce dossier.

2018-10-193 AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR VÉHICULES À L'ECHO CENTRE.

CONSIDÉRANT QUE le site de l'Écocentre est fréquenté par les résidents, de six à sept fois par année, afin de se débarrasser de matériaux secs, béton, métaux et résidus verts ;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur est difficilement accessible par les voitures, les camions pick-up et remorques, pour qu'ils soient vidés de leur contenu ;

CONSIDÉRANT QUE cette rampe faciliterait le déchargement de ces matériaux par les employés municipaux et assurerait une sécurité pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le projet de cette rampe d'accès serait :

- six (6) pieds de hauteur aménagée par un muret de blocs de ciment,
- largeur de vingt-quatre (24) pieds,
- longueur de la rampe à déterminer ,
- une surface de trente (30) pieds pour les conteneurs.

CONSIDÉRANT QUE le montant envisagé par l'entrepreneur pour exécuter ces travaux est de 18,000\$ et 3000\$ pour les blocs de béton ;

EN CONSÉQUECE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les travaux de construction pour un maximum de 21,000\$ les fonds provenant du budget de 2018 pour l'entretien à L'Écocentre.

2018-10-194 TRAVAUX DE NETTOYAGE DU FOSSÉ AU 281 CHEMIN HURLEY

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage du fossé doivent être exécutés au 281 Chemin Hurley afin d'éviter l'inondation du terrain lorsque le fossé se remplit d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne devraient pas excéder 1000\$ et que le propriétaire est responsable de remplacer le ponceau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les travaux et le paiement d'environ 1000\$ pour faire exécuter le nettoyage du fossé, les fonds provenant du poste de l'entretien aux infrastructures pour le budget de 2018.

2018-10-195 APPUI FINANCIER, INFO-HEMMINGFORD 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bulletin communautaire Info Hemmingford (CCHDD), demande au conseil un appui financier qui aidera à défrayer une partie des coûts reliés à la publication et l'imprimerie en couleur du bulletin d'informations communautaire, qui compte le double de pages, maintenant à comparer les premières éditions, il y a 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de publication et d'impression ont beaucoup augmenté depuis quelques années, donc que la contribution demandée n'est plus de 1400\$ mais de 2000\$;

CONSIDÉRANT QUE cette publication fournit aux citoyens de Hemmingford des informations concernant la communauté, les activités locales et offre une voix aux organismes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE tel que demandé par la municipalité, le CCHDD a déposé ses états financiers pour l'année 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier d'un total de 2000\$ à l'organisme Bulletin communautaire Info Hemmingford pour l'année 2018 à titre d'aide financière du budget des dons de l'exercice financier 2018.

2018-10-196 SOUPER DE SPAGHETTI 2018, ORGANISME APPRENDRE EN COEUR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme " Apprendre en cœur" se donne comme mission de favoriser le développement du langage auprès des enfants 0-5 ans et amasse des fonds pour la poursuite de leurs activités au sein de plus de 200 familles sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'Apprendre en cœur organise un souper spaghetti le vendredi 26 octobre prochain de 17h00 à 19h00 au Centre Communautaire à Saint-Rémi, et sollicite une aide financière pour réaliser ce souper ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER un don de 100\$ versé à l'organisme "Apprendre en cœur", les fonds provenant du budget pour les dons de 2018.

2018-10-197 SOUTIEN FINANCIER POUR FONDS DE DÉMARRAGE COOP DE SANTÉ HEMMINGFORD ET RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu au budget municipal de 2018 un

montant de 65,000\$ comme soutien financier dans le cadre des activités de démarrages de la Coop Solidarité Santé Hemmingford et région ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a versé un premier paiement de 30,000\$ au mois d'avril dernier et que la directrice générale de la coop fait la demande de verser le dernier paiement de 35,000\$ en soutien au démarrage des services à la coopérative ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER un deuxième et dernier paiement de 35,000\$, montant provenant des dons pour le budget de 2018.

2018-10-198 APPUI FINANCIER 2018, OPÉRATION NEZ ROUGE HAUT RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le service d'automobiliste bénévole offert par l'Opération Nez Rouge Haut-Richelieu prépare sa 30ième édition dans notre région et offre ses services à Saint-Rémi et dans la région du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT l'importance de ce service de raccompagnement des automobilistes durant la période des fêtes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 50 \$ à Opération Nez Rouge du Haut-Richelieu, tel que prévu au budget 2018.

2018-10-199 APPEL DE COMMANDITAIRES SOIRÉE DES PIONNIERS ET LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU À LA SCABRIC

CONSIDÉRANT QUE La SCABRIC est un organisme sans but lucratif incorporé en 1993 qui est voué à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols des bassins de la Zone Châteauguay

CONSIDÉRANT QUE la Scabric demande un appui financier pour l'organisation d'une soirée anniversaire pour souligner les 25 années de sa fondation ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs niveaux de partenariat financier sont proposés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de cette association ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE CONTRIBUER pour un montant de 100\$ afin de soutenir l'évènement ci-haut décrit, fonds provenant des dons de 2018.

2018-10-200 APPUI FINANCIER 2018, SOURIRE SANS FIN 25^e ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif le Centre de Solidarité familial Sourire Sans Fin a comme objectif d'améliorer la qualité de vie des familles des 11 municipalités de notre M.R.C, en assurant leurs besoins de base;

ATTENDU QUE cet organisme demande au conseil un appui financier et propose de devenir parrain pour souligner leur 25^e anniversaire, en faisant un don de 100\$ et ainsi contribuer à l'achat de nourriture et autres besoins essentiels des familles ;

ATTENDU QUE plus de 575 personnes qui ont participé en 2018 aux différentes activités offertes par l'organisme ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER le versement d'un appui financier de 100 \$ à Sourire sans fin, tel que budgété pour 2018.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'inspecteur de voirie, de l'inspecteur municipal en bâtiment et du service des incendies.

PÉRIODE DES QUESTIONS

À la demande d'un résident, le maire explique certains comptes fournisseurs. Le maire fait le suivi au sujet de la question de la pollution lumineuse potentielle créée par la production en serre de cannabis. La municipalité s'est renseignée à restreindre la production de cannabis à certaines zones. Le dossier sera en suivi.

2018-10-201 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard,

QUE la séance soit levée à 20h27

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale par intérim

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2018-10-187
2018-10-192
2018-10-193
2018-10-194

2018-10-195
2018-10-196
2018-10-197
2018-10-198

2018-10-199
2018-10-200